

j'ai l'intention de présenter une autre motion, afin de permettre à la Chambre de passer aux affaires autres que celle du discours du trône, au cas où le débat sur le discours du trône ne serait pas terminé à la fin de la semaine prochaine. Cette motion est ainsi conçue :

Que le lundi 10 février, et subséquemment chaque jour où la Chambre siégera, jusqu'au lundi 24 février, les mesures du Gouvernement puissent être présentées et étudiées, nonobstant la résolution adoptée le 30 janvier relativement à la priorité accordée au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'ai conféré mardi dernier avec mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bracken) et les chefs des autres partis de la Chambre, afin de discuter de la manière de procéder en vue d'expédier autant que possible les travaux de la session et de nous mettre à la tâche aussitôt que possible.

En présence des honorables députés dont je viens de parler, j'ajoute que nous sommes tombés d'accord sur la méthode précitée, en comptant que les honorables députés consentiraient à réserver la semaine prochaine au débat sur l'Adresse, si on désire y consacrer ce temps, pour permettre au cabinet de présenter et d'étudier d'autres mesures au cas où la discussion ne serait pas terminée à la fin de cette période. J'explique tout de suite la nature de ces mesures et les raisons qui en motivent la présentation immédiate.

Le discours du trône indique l'intention que le Gouvernement a manifestée de soumettre à l'approbation de la Chambre les mesures nécessaires au maintien de la régie des prix et des denrées à l'expiration de la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales ainsi que les projets de loi requis pour donner une forme statutaire aux dispositions adoptées en vertu des pouvoirs de guerre.

Comme le savent les honorables députés, la loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales expire le 31 mars. Il est impossible de prévoir aujourd'hui combien de temps il faudra affecter à l'étude des mesures nécessaires au maintien de certains pouvoirs, mais le Gouvernement juge opportun de présenter sans délai ces projets de loi à la Chambre. On songe à réserver deux semaines pour commencer l'examen de ces mesures. A la fin de cette période, je m'aboucherais volontiers avec mon honorable ami et d'autres chefs de parti en vue d'établir la ligne de conduite à suivre. Je tiens à préciser que mes honorables amis et moi-même étions d'avis que nous ne devions, d'aucune façon, imposer notre volonté ni nos désirs aux honorables députés. Il se peut que les honorables députés n'approuvent pas ce programme, qu'ils veuillent en

[Le très hon. Mackenzie King.]

adopter un autre. Il va sans dire qu'ils sont parfaitement libres d'exposer leurs vues à l'examen attentif de la Chambre. Je crois cependant que si la proposition est bien accueillie par la Chambre, cela leur permettra de hâter ses travaux.

On a également de tous les côtés exprimé l'espoir que le débat sur l'Adresse se termine d'ici la fin de la semaine prochaine. C'est un espoir que nous formulons bien sincèrement et qui repose sur notre désir de hâter le travail de la session. Je tiens cependant à répéter qu'il appartient aux honorables députés de fixer le temps qu'ils désirent consacrer au débat sur l'Adresse et la discussion des mesures soumises à la Chambre.

M. JOHN BRAKEN (chef de l'opposition) : Monsieur l'Orateur, vu les raisons invoquées par le premier ministre à la conférence qui, comme il vient de le dire, a eu lieu mardi dernier, vu également les observations qu'il vient de formuler, je suis heureux de dire que, pour ma part, j'approuve le programme dont il nous a donné les grandes lignes. J'espère que ceux qui m'entourent l'approuveront également. Sauf erreur, la semaine prochaine sera consacrée entièrement à l'étude de l'Adresse que nous avons entendue aujourd'hui et les deux semaines suivantes, aux mesures du Gouvernement. A la fin de ces trois semaines, on s'entendra sur la marche à suivre.

Dans l'intervalle, tout en souhaitant que le débat ne se prolonge pas outre mesure, on n'empêche pas celui qui le désire de prendre part au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose :

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du règlement, et que ledit comité soit composé de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Knowles et Weir.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le gouverneur général :

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant le très honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, Secrétaire